



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE  
DEPARTEMENTALE D'ILLE ET VILAINE  
DU 19 DECEMBRE 2006**



Présents :

G. BERGOT	CTD35	C. RONVAL	SMPE	D. PELISSE	SMPE
Y. DUCLOS	CSCE	C. LEFAUCONNIER	ASTSP	J. GOUTARD	GASPAR
J.C. BAYETTO	CESA	S. LEJAS	CVAS	A. ROUAULT	RAP
AC GAILLOT	APL	A. REDIER	SMPE	E. SOUBEN	CESA
E. ROUE	GASPAR	T. GACEL	CVAS	S. CHAILLOT	APL
P.LOURGUILLOUX	CVAS	J. MARGAT	CSD	J. HARDY	SIRMER
D. COETMEUR	CASAR	J.C. ROLLAND	APL	F. BRONNEC	PSA ASLC
Y. DUCLOS	CSCE	F. BOUCHERY	CSGR	L. RILLET	HALIOTIS
M. FOUBERT	SCF	V. LAMBALLE	CSD	G. LOISEAU	CASAR
P. CHEVALIER	CNBBP	D. PICARD	CNBBP		
Y. UGUEN	Pdt CODEP 35	C. KERDRAON	Permanent CODEP 35		

Excusés :

S. DUTAY	CESA	P. YAN	Pdt CTR	E. FEIGE	SMPE
H. RAVEZ	CVAS				

Ordre du jour prévu :

- **Approbation du compte-rendu** de la CTD de 19 septembre 2006
- **Rappel des prérogatives des encadrants**
- **Présentation de la plongée aux recycleurs**
- **Formation 2006 / 2007**
  1. Initiateurs
  2. MF1
  3. RIFAP
  4. Nitrox
  5. TIV
- **Compte-rendu de la CTR du 16 décembre 2006**
- **Dates à venir**
- **Questions diverses**

Horaires : 19/12/2006 de 20h40 à 23h15	Lieu : Maison des Sports
--	--------------------------

**Prochaine CTD 35 : le 20 mars 2007 à 20h30**

Horaires : <b>à partir de 20h30</b>	Lieu : <b>Maison des Sports</b>
Les questions diverses sont à retourner pour le 1 mars 07 à la CTD à Gaby BERGOT	

Adresses utiles :

**Commission Technique Départementale  
CODEP FFESSM 35  
Maison Départementale des Sports  
13 bis avenue de Cucillé  
35065 RENNES CEDEX**

tél. : 02.99.54.67.67

<http://cdessm35.free.fr/>

Responsable de la CTD 35 :  
Gaby BERGOT

[gabybergot@gmail.com](mailto:gabybergot@gmail.com)

tél. : 06.87.90.77.05

## 1. Approbation du compte-rendu de la CTD du 19 septembre 2006

Approbation du compte-rendu de la CTD du 19 septembre 2006 à l'unanimité.

Gaby BERGOT présente le bilan financier de la CTD pour la saison passée 05/06.

Il en ressort un déficit important du MF1 qui est en cours d'analyse.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>BILAN</b>	<b>SUBV CONSEIL GENERAL</b>
<b>INITIATEUR</b>	1992,26	2386,00	<b>+ 393,74</b>	0
<b>NIVEAU 4</b>	5355,74	4800,00	<b>- 555.74</b>	+ 647.46
<b>MF1</b>	10082,25	6500	<b>- 3582,25</b>	70,48 + (880)
<b>RIFAP</b>	427,79	825,00	<b>+ 397,21</b>	0
<b>NITROX</b>	1665,00	1800,00	<b>+ 135,00</b>	0
<b>BILAN</b>	19523,04	16109,00	<b>- 3214,04</b>	+1597,94

## 2. Prérogatives et risques

Gaby tient à rappeler les prérogatives des plongeurs et **des encadrants**. L'attention des responsables de formations et notamment des Présidents et des Directeurs de plongée est attirée par rapport à l'encadrement des formations par des Initiateurs. Nous vous mettons en annexe les prérogatives précises des E1 (N2 initiateur) et E2 (N4 initiateur), ainsi que le tableau vous rappelant les normes d'encadrement (annexes III-a de l'arrêté 22 juin 1998 modifié 2000).

Un non-respect de cette réglementation engagera la **responsabilité PENALE** tant des encadrants et des responsables du club, que de l'association elle même.

De plus, en ce qui concerne le site de la carrière de Fougères le règlement intérieur est clair :

### **Article V.7 – Sanctions**

**Tout manquement aux Arrêtés, aux Règlements Fédéraux et au présent Règlement Intérieur en vigueur fera l'objet de sanction allant du simple avertissement à l'exclusion du club.**

## 3. La plongée au recycleurs

Joël Goutard du club du GASPARD (Redon) vient nous faire une présentation de la plongée aux recycleurs. Il a présenté les prérogatives particulières de la plongée au recycleur ainsi que le matériel qu'il utilise. Il se propose pour les intéressés de leur faire un baptême avec son drôle d'engin. Avis aux amateurs.

Le SMPE propose des baptêmes et des formations au recycleur. Contactez les pour les prix et les précisions.

## **4. Formations 2006-2007**

### **4.1. Initiateur**

**Jean-Christophe BAYETTO**

Le stage initial a eu lieu à Rennes les 15 et 22 octobre 2006, avec la participation de 17 stagiaires et de 6 moniteurs MF1 futurs tuteurs d'initiateur. Ce stage initial a permis aux stagiaires de récupérer leur livret pédagogique et de pouvoir ainsi commencer leur formation au sein des clubs.

Une première journée départementale a eu lieu à La Guerche de Bretagne. Merci encore au club de la Guerche pour leur accueil. Cette journée a accueilli 20 participants et 14 moniteurs.

La prochaine journée aura lieu le 14 janvier 2007 à Rennes dans la piscine de la Garnison.

Puis le 11 février à Redon et le 11 mars (examen blanc) à Fougères.

L'examen est prévu pour le dimanche 22 avril 2007 à la piscine de Dinard, en collaboration avec la CTD 22.

Gaby BERGOT rappelle que les blocs Nitrox départementaux n'ont pas à être utilisés 1°) en piscine (aucun intérêt !) et 2°) sans convention ou accord du département.

### **4.2. MF1**

**Gaby BERGOT**

Une aide à la formation a lieu au niveau du département, organisée conjointement par Gaby B, Anne-Claire G & Pascal Y. Cette formation a lieu le mardi soir tous les 15 jours, ainsi que des actions ponctuelles dans les clubs ou à la carrière de Fougères.

Un douzaine de stagiaires pédas participent à ces formations pédagogiques.

Ponctuellement organisation de ½ journées péda en milieu naturel.

Nous vous joignons les dates jusqu'à la prochaine CTD : 9 & 23 janvier 2007 ; 6 & 20 février 2007 ; 6 mars 2007.

### **4.3. RIFAP**

**Cédric KERDRAON – Didier PELISSE**

3 types de formations sont proposées sur le département : l'AFPS, le RIFAP et un recyclage.

3AFPS ont été organisés : 1 à St Malo, 1 par la SNSM ; et le dernier à la maison des sports

L'idéal selon Cédric est de faire la formation à la maison des sports.

8 personnes sont venues assister au RIFAP lors de deux demi journées : une en milieu protégé, une autre en situation réelle. Peu de demandes cette année qu'on peut expliquer par :

- ✓ des formations dans les clubs,
- ✓ nombreux initiateur en formation sont déjà N4
- ✓ pas de formation niveau 4 sur le département.

Il faut pour le RIFAP un nombre important de moniteurs du fait des contraintes organisationnelles et du ratio plongeur/moniteur.

Recyclage proposé aux clubs sous forme de soirée avec gestes, et utilisation de l'O2 par Cédric, le permanent départemental.

### **4.4. Nitrox**

**Servan CHAILLOT**

Rappel des dates des formations à venir :

Nitrox de base : formation théorique à Rennes le 1er juin et 2 plongées le 2 juin.

Nitrox confirmé : Le vendredi 8 juin théorie à Rennes , plongées les 9 et 10 juin 07.

Voici un document de synthèse permettant de comprendre les évolutions à venir pour le matériel Nitrox.

	<b>Entre Nov. 2002 et Nov. 2008</b> <b>Période transitoire</b>	<b>Après Nov. 2008</b>
<b>Fabricant</b>	Peuvent fabriquer du matériel (robinet / détendeur) nitrox en M26 ou G 5/8	Ne peut fabriquer que du M26 et matériel (robinet / détendeur) conforme marqué CE
<b>Revendeur</b>	Peut vendre du matériel (robinet / détendeur) nitrox en M26 ou G 5/8	Ne peut vendre que du M26 et matériel (robinet / détendeur) conforme marqué CE
<b>Structure ou Club</b>	peut proposer même a titre gratuit à ses adhérents du matériel nitrox (robinet / détendeur) en M26 ou G 5/8	Ne peut proposer même a titre gratuit à ses adhérents que du matériel nitrox (robinet / détendeur) conforme au norme en vigueur. Donc M26 et matériel conforme marqué CE
<b>Individuels</b>	Utilise son matériel dans les limites fixées par le cadre réglementaire de l'arrêté	Peut continuer à utiliser son matériel dans les limites fixées par l'arrêté mélanges de 2004.

NB : Il est important de noter que les futs des blocs prévus pour un usage **AIR** (frappés sur le fut ou autocollants du constructeur) ne peuvent contenir que de l'air. Si un bloc doit contenir autre chose (Nitrox ou Trimix). Il doit être indiqués (frappés ou autocollant du constructeur) **OXYGEN** ou **GROUPE1**

#### **4.5. TIV**

**Alain ROUAULT**

Stage de formation TIV à Redon les 27 et 28 janvier 07, piloté par Alain.

Sur la trentaine de places disponibles, pour l'instant 16 inscrits pour le département, avec certains clubs qui n'ont pas encore répondu. La liste d'attente sera sollicitée si les clubs des autres départements nous laisse de la place.

*(lors de la rédaction de ce CR la date limite d'inscription étant passée, nous vous confirmons que toutes les personnes en liste d'attente du 35 ont été acceptées à la formation)*

Une aide des TIV en titre, pour aider aux ateliers pratiques, sera la bienvenue

#### **4.6. Plongée au féminin**

**Corinne RONVAL**

4 actions départementales ont eu lieu pour promouvoir la plongée au féminin sur le département : 1<sup>er</sup> octobre Baptême de plongée (10 participantes) ; 22 oct. sortie tous niveaux (21 participantes) ; 5 novembre randonnée aquatique (8 participantes) et 19 novembre sortie plongée profonde (8 participantes).

Nous vous proposons la synthèse faite par Corinne sur ces actions. Vous pourrez trouver sur le site de diaporama complet.

#### **LES PLUS :**

- Grandes satisfactions générales des femmes présentent: organisation, encadrement, choix des sites
- Ambiance à bord très conviviale, chaleureuse et emprunte de bonne humeur
- Aucune insatisfaction concernant la météo pourtant délicate sur 3 des 4 sorties
- Les tarifs pratiqués ont été très appréciés

- Certaines plongeuses ont profité de ces occasions pour se remettre à l'eau après une interruption liée à une mauvaise expérience.
- Certaines femmes ont été présentes sur les 4 sorties

#### **LES MOINS :**

- Des bruits ont couru que cette action en faveur des femmes était sexiste. Certains n' en ont pas compris l'intérêt.
- Le choix des thèmes comme la randonnée aquatique et la plongée profonde ont peut-être limité le nombre d'inscrites.
- Pas de demande garde d'enfant et donc pas retour sur ce thème
- La randonnée aquatique est encore trop peu connue des plongeurs bouteille

#### **IDEES pour l'AVENIR :**

- Se limiter à des sorties tous niveaux
- Inclure des thèmes (bio, photos...)
- Promouvoir la randonnée aquatique
- Une garde d'enfant serait très appréciée dans le cadre de sorties réservées aux couples. Une action promotionnelle de ce type pourrait être envisagée dans l'avenir.
- Prévoir un questionnaire de retour des plongeurs (euses)

#### **CONCLUSION :**

- Aller vers les femmes pour les aider à définir leur demande
- Pour toucher un grand nombre de femmes, multiplier les micro-projets de ce type en l'élargissant à la pratique en couple ou familiale
- L'organisation des séances doit laisser aux femmes des temps d'échanges pour exprimer leur ressenti, difficultés, leurs expériences.

Le département propose de réfléchir à des plongées « couples » avec une garderie à côté. Malgré les dates qui ont été annoncées tardivement succès de la manifestation.

#### **4.7. Carrière du Rocher Coupé à Fougères**

Suite à une réunion départementale du 23 octobre dernier : projet d'aménagement de la carrière avec mise à l'eau des 3 pontons , et mise en place d'un chalet (assez grand pour faire office de poste de secours et de garage pour un moyen de transport du matériel sur le site).

La mairie de Fougères à la date du 12 décembre 2006, demande une « déclaration de travaux » pour la mise en place du chalet (poste de secours + garage) .

La mairie souhaite mettre en place des locaux et il y a un budget de 100 000 euros pour les travaux de ces locaux. La gestion des locaux se fera par le CODEP 35.

Le CODEP attend le montage du chalet pour l'achat d'un véhicule de manière à ce qu'il ne subisse pas de dégradations.

4 journées portes ouvertes pour les gens de la région ont été faites et ont amenées beaucoup de plongeurs.

Une nouvelle convention va être proposée en début d'année 2007 aux clubs. La CTD demande de respecter scrupuleusement le règlement intérieur et l'arrêté qui régit la plongée en France (cf point 2 du CR).

Pensez à vérifier que votre R. I. soit la bonne version du règlement qui circule dans votre club.

La carrière sera mise (gratuitement) à la disposition des clubs qui utilisent normalement la piscine de Bréquigny à partir de la fermeture de celle-ci prévue en avril 2007.

Attention aux réservations, et surtout aux annulations par rapport à la gestion des clés (notamment le vendredi soir à 17 h !!!). Une réflexion sera menée pour une mise à disposition éventuelle à l'avenir d'un jeu de clés aux clubs du département avec le règlement intérieur. Cette décision est conditionnelle de la mairie de Fougères qui décide de la gestion et de la distribution des clés.

## **5. Dates à venir**

### **5.1. Prochaines CTD**

Mardi 20 mars 2007	20 h 30
Mardi 19 juin 2007	20 h 30

### **5.2. Assemblée Générale**

Départementale : 2 février 2007 à Rennes (Maison des sports)  
Régionale CIBPL : 20 & 21 janvier 2007 à St Martin des Champs - Morlaix (29)  
Nationale FFEISSM 31 mars & 1 avril 2007 à Lorient

Dans le cadre de l'AG nationale, le comité Bretagne Pays de Loire met en place un mini salon des activités de plongée : **LORIENT PLONGEE 2007** : expositions près du Palais des Congrès avec des stands présentant nos activités, du matériel, des essais à la piscine, des baptêmes.

Pour plus d'infos un site spécifique : <http://cibpl.blogs.com/lorient2007/>

Si certaines personnes sont intéressées pour participer sur les stands : CTR, plongée enfants, handicapés qu'elles se fassent connaître auprès de Gaby ou d'Yvonnick LEPEUTREC  
[yvonnick.le-peutrec@wanadoo.fr](mailto:yvonnick.le-peutrec@wanadoo.fr)

### **5.2. Théorie régionale Niv 4 du 14 avril 2007**

Inscription pour les candidats avant le 15 février 2007, auprès de la CTR à Lorient  
Les fiches d'inscriptions sont disponibles sur le site : <http://www.ctrbpl.org/documents/n4>  
(aucune inscription de stagiaire du 35 au 12/01/2007)

Dorénavant pour les examens, les candidats devront présenter un document attestant qu'ils ont leur RIFAP (même s'ils sont niv. 3 ou niv. 4) le jour de l'examen. Cela va être une obligation pour tous passages de niveau.

Pour le remboursement des frais de déplacements des moniteurs qui participeront aux jurys il faudra prévoir fournir un RIB.

## **6. Compte -rendu CTR**

Le compte rendu détaillé et ses annexes sont disponible sur le site <http://www.ctrbpl.org/pvctr.php>

Les points abordés ont porté sur :

➤ **Plongée en apnée : intervention du président commission régional apnée : L Diligeart**  
Présentations permettant de connaître les prérogatives du E1 d'apnée. Les nouveaux cursus de formation de la commission nationale d'apnée sont structurés selon la même forme que les cursus de plongée scaphandre.

Rappelons que les E1 techniques (et à fortiori les E2, E3, E4) peuvent enseigner et valider jusqu'au N2 d'apnée : ceci sans aucun apport théorique ou technique sur l'apnée.

Les commissions BPL Apnée et technique considèrent qu'elles ont tout intérêt à se rapprocher pour mettre en place des stages de remise à niveau des E1 techniques sur les apports d'apnée ceci afin de leur donner le minimum nécessaire à des formations de qualité. Ces stages pourraient ensuite être mise en œuvre par les CTD.

➤ **Colloque des 11 et 12 Novembre 2006 :**

220 personnes ont participé au colloque 2006 organisé par les commissions médicales et technique CTR BPL. Les réponses aux questionnaires de satisfaction montrent que le lieu, la date, les sujets du colloque sont jugés satisfaisants voir très satisfaisants.

➤ **Bilan des RIPES :** participation d'une équipe du CIBPL

➤ **Point sur la formation MF2**

Stage initial à Trébeurden en nov. 06

Formation régionale : théorie à Rennes, péda à la Baule et pratique à Trébeurden.

➤ **Question diverse :**

un éclaircissement lors de la CTR sur la vitesse de remontée entre l'arrêt à 3 mètres et la surface. S'il y a un palier à faire à 3 m : la vitesse entre le palier et la surface est de 6 m/mn. Pour les examens théoriques de tables N4, s'il n'y a pas de palier obligatoire, on considère l'annexe du tableau des tables donnant les temps de remontée comme étant la référence même si ceux-ci ne prennent pas en compte la vitesse de remontée de 3m à la surface.

En pratique, si on s'arrête à 3m, il faut remonter à une vitesse de 6m/mn. Dans tous les cas, à l'arrivée dans la zone de l'espace proche, il est conseillé de remonter à une vitesse de 6m/mn.

## **7. Infos diverses**

- Les demandes **d'attestations de règlement** aux formations sont à faire auprès du responsable de la formation départementale ou du président de la CTD. N.I.V. n'a pas dans sa mission la rédaction de ce type de documents.
- **Nuit du sport** du jeudi 26 avril 2007. Si vous souhaitez participer avec des personnes de votre club, contacter Véro CREMERS au 06 19 68 12 03 ou par mail [dolphyvero@libertysurf.fr](mailto:dolphyvero@libertysurf.fr)
- **Infos Ren'Sports** : Les 2, 3, 4 mars 2007. Le magasin fête ses 30 ans, et organise un troc ou des ventes d'occasion. Des fournisseurs seront présents pour des présentation de matériel. Le magasin pourra donner des conseils aussi bien aux vendeurs (pour le prix) et aux acheteurs pour les conseils. Pot le vendredi soir.
- **Formation** de cadres 1 & 2 **handisports** au mois d'octobre 2006. Le premier week-end concernait la découverte du handicap, puis mise en pratique (aide, comportement, positionnement...). Le second week-end s'est fait en milieu naturel.
- Mise en place d'une **convention** pour l'utilisation du **matériel nitrox** départemental à l'attention des clubs et la gestion des gonflages prévue pour le printemps 2007.

# PRÉROGATIVES DE L'INITIATEUR

définies par l'arrêté du 22 juin 1998 modifié 2000.

## PRÉROGATIVES DE L'INITIATEUR **E1** :

(Niveau II FFESSM + Initiateur)

- Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).
- Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres). (**Directeur de Plongée**).
- Encadrement dans l'espace proche. S'il s'agit d'enfants en milieu naturel, le Directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (Encadrant E3) licencié.
- **Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau II dans l'espace proche** (zone des 6 mètres). Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré = E3
- Participation aux jurys du brevet Niveau I.
- En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet niveau I.
- Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)  
Cette équivalence s'applique également aux Initiateurs ancienne formule.

## **PRÉROGATIVES DE L'INITIATEUR E2 :** **(Initiateur + Niveau IV FFESSM)**

En plus des prérogatives ci-dessus listées, les Initiateurs de club brevetés Capacitaire Niveau IV de la FFESSM (E2) peuvent, sauf avis contraire du Président du Club, **enseigner la plongée au sein d'un club, dans la zone des 20 mètres (jusqu'à l'autonome niveau II)**, sous la direction d'un moniteur 1er degré licencié (encadrant E3).

Ils valident les compétences du Niveau I.

Ils valident les plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel.

**Remarque : un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement.**

ANNEXE III a et III b AM du 22 juin 1998, modifié du 28 août 2000

<b>III a CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PLONGÉE EN MILIEU NATUREL "EN ENSEIGNEMENT"</b>			
<b>Espaces d'évolution</b>	<b>Niveaux de pratique des plongeurs</b>	<b>Compétence minimum de l'encadrant de palanquée</b>	<b>Effectif maximum de la palanquée encadrement non compris</b>
Espace proche : 0 - 6 mètres	Baptême	E1	1
	Débutant	E1	4 + 1 P4 éventuellement
Espace médian (*) : 6 - 20 mètres	Débutant en fin de formation	E2	4 + 1 P4 éventuellement
	Niveau P1	E2	4 + 1 P4 éventuellement
	Niveau P2	E2	4 + 1 P4 éventuellement
Espace lointain (*) : 20 - 40 mètres	Niveau P1 en fin de formation	E3	2 + 1 P4 éventuellement
	Niveau P2	E3	2 + 1 P4 éventuellement
Au delà de 40 mètres, et dans la limite de 60 mètres	Niveaux P3, P4 et P5	E4	3 + 1 E4 éventuellement

<b>III b CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PLONGÉE EN MILIEU NATUREL "EN EXPLORATION"</b>			
<b>Espaces d'évolution</b>	<b>Niveaux de pratique des plongeurs</b>	<b>Compétence minimum de l'encadrant de palanquée</b>	<b>Effectif maximum de la palanquée encadrement non compris</b>
Espace proche : 0 - 6 mètres	Débutant	P4	4 + 1 P4 éventuellement
Espace médian (*) : 6 - 20 mètres	Débutant en fin de formation	P4	4 + 1 P4 éventuellement
	Niveau P1	P4	4 + 1 P4 éventuellement
	Niveau P1	En surface : E3 + P4 quand autonomie dans la zone des 10 mètres	5 équipes
	Niveau P2	Autonomie	3
Espace lointain (*) : 20 - 40 mètres	Niveau P2	P4	4
Au delà de 40 mètres, et dans la limite de 60 mètres (*)	Niveaux P3, P4 et P5	Autonomie	3

E1, E2, E3 et E4 = niveaux d'encadrement.

P1, P2, P3, P4 et P5 = niveaux de pratique.

(\*) Dans des conditions favorables, les espaces médians et lointains peuvent être étendus dans la limite de 5 mètres. La plongée est limitée à 60 mètres avec possibilité de dépassement accidentel de 5 mètres.